

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DEUX OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 19 septembre, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
Adjoint
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, M. BOISCO,
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du ... 07 octobre 2025 ...
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2025-10-02 - DL2025 - 113 - BF
Publiée le ... 08 octobre 2025 ...



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/113 du 2 octobre 2025

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-6, L 2121.29, L 2122.21, L 2311.1 et suivants et L.2312.1 et suivants,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 23

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 10

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°2 qui porte le suréquilibre global du budget 2025 à la somme de 5 000 000,00 € comme ci-dessous :

SECTIONS	BP 2025 Reports 2024 compris	DM N°1	DM N°2	TOTAL
Investissement				
Dépenses	24 078 100,00 €	0,00 €	-2 862 561,00 €	21 215 539,00 €
Recettes	24 078 100,00 €	0,00 €	-2 862 561,00 €	21 215 539,00 €
Fonctionnement				
Dépenses	51 853 100,00 €	0,00 €	-4 921 241,00 €	46 931 859,00 €
Recettes	51 853 100,00 €	0,00 €	78 759,00 €	51 931 859,00 €
Ensemble				
Dépenses	75 931 200,00 €	0,00 €	-7 783 802,00 €	68 147 398,00 €
Recettes	75 931 200,00 €	0,00 €	-2 783 802,00 €	73 147 398,00 €

*** PRESENTATION PAR CHAPITRE**

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT				
	001	Résultat d'investissement reporté		
	021	Virement de la section de fonctionnement		-5 068 616,83
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 300,00	
	041	Opérations patrimoniales	386 680,00	391 490,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves		-311 000,00
	13	Subventions d'investissement		2 125 565,83
	16	Emprunts et dettes assimilées		
	20	Immobilisations incorporelles	155 000,00	
	204	Subventions d'équipement versées		
	21	Immobilisations corporelles	-47 590,00	
	23	Immobilisations en cours	-3 388 951,00	
	26	Participations et créances rattachées à des participations		
	27	Autres immobilisations financières		
	45	Opérations pour compte de tiers		
		Total Investissement	-2 862 561,00	-2 862 561,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2025/113 du 2 octobre 2025

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	002	Résultat de fonctionnement reporté		
	023	Virement à l'investissement	-5 068 616,83	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 300,00
	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
	011	Charges à caractère générale	73 812,83	
	012	Charges de personnel et frais assimilés		
	013	Atténuation de charges		
	014	Atténuation de produits		
	65	Autres charges de gestion courante	14 840,00	
	66	Charges financières		
	67	Charges spécifiques		
	68	Dotations aux provisions	58 723,00	
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
	73	Impôts et taxes		38 929,00
	74	Dotations et participations		7 530,00
	75	Autres produits de gestion courante		
	76	Produits financiers		
	77	Produits spécifiques		
	78	Reprise sur provisions		
		Total Fonctionnement	-4 921 241,00	78 759,00

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Liliane HELT

Conseillère municipale
déléguee aux collectifs citoyens
autour du développement durable